

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_34
id. 5471

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Sont absent(s) :

M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AVANCEMENT DES PROGRAMMES IMMOBILIERS

Comme chaque année, la décision modificative permet de faire un point sur l'avancement des programmes départementaux relatifs au patrimoine bâti.

a - Travaux annuels

Travaux dans les casernes de gendarmerie – travaux extérieurs : (*article 23122 – sous-fonction 11*)

Les travaux sur l'autorisation de programme de 2018 sont terminés et il reste à payer les révisions de prix sur la réalisation de la cour de la gendarmerie de Caussade, générant un solde non utilisé de 12 000 €. Il est donc proposé de diminuer cette autorisation de programme de 12 000 €.

Travaux dans les casernes de gendarmerie : (*article 2313186 – sous-fonction 11*)

La dernière opération du programme de 2017 a été soldée. Il convient donc de solder l'autorisation de programme correspondante en la diminuant d'un montant de 410 €.

De même, les opérations du programme de 2019 ont toutes été réalisées. Il convient donc de le solder en diminuant l'autorisation de programme d'un montant de 1 046 €.

Par ailleurs, l'ancienne caserne de gendarmerie de Montauban avenue Gambetta, a besoin d'une réfection de sa toiture, estimé à 120 000 €. Une nouvelle autorisation doit être créée pour permettre d'engager les travaux correspondants.

Travaux annuels dans les cours des collèges « propriété » : (*article 23122 -sous-fonction 221*)

Les travaux de l'autorisation de programme de 2018 sont tous terminés, laissant un solde de 1 219 €. L'autorisation de programme correspondante sera diminuée d'autant.

Travaux annuels de l'Hôtel du Département : (*article 231311 -sous-fonction 0202*)

Les travaux du programme de 2017 sont tous terminés, avec un solde de 16 362 €, l'autorisation de programme sera diminuée du même montant.

Les opérations restantes du programme de 2019 laissent un solde de 13 800 €, il est donc proposé de diminuer l'autorisation de programme de ce montant.

Le programme de travaux de l'année 2020 comprend notamment la réalisation de cloisons dans différents services ; cette opération était prévue pour partie en 2021. Pour pouvoir réaliser le projet dans son ensemble avec un seul appel d'offres, il est nécessaire d'anticiper les crédits de paiement de l'année 2021 sur l'année 2020.

Il est donc proposé d'inscrire les crédits de paiement de 2021 de cette autorisation de programme sur l'année 2020, pour un montant de 30 000 €.

Le projet de réfection du système de chauffage et climatisation de l'Hôtel du Département a atteint le stade de l'avant-projet, avec un coût prévisionnel des travaux qui dépasse le budget initialement alloué. La raison principale de ce dépassement porte sur la nécessité de nettoyer et rincer le circuit de fluide frigorigène sur l'ensemble des groupes intérieurs, afin d'éliminer tout résidu éventuel d'impureté pour le futur réseau.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 100 000 € et d'inscrire les crédits de paiement correspondants sur l'année 2021.

Il est par ailleurs proposé de solliciter une participation financière de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) sur ce projet, qui fera apparaître le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre restant à payer	56 729 €	Fonds propres	693 826 €
Travaux	904 080 €	DSID (30%)	297 354 €
Divers & aléas	30 371 €		
Total opération	991 180 €	Total recettes	991 180 €

Travaux dans les bâtiments autres (centre d'information et d'orientation, Paierie) :

(article 231312 -sous-fonction 0202)

Un diagnostic de conformité des installations électriques du bâtiment occupé par le centre d'information et d'orientation réalisé cette année a révélé des points à traiter rapidement pour un montant d'environ 6 000 €. Il convient d'augmenter l'autorisation de programme pour pouvoir engager ces travaux avant la fin de l'année 2020 et d'inscrire les crédits de paiement correspondants.

Travaux annuels dans les collèges « propriété » :

(article 231312 -sous-fonction 221)

Sur le programme de travaux de 2018, il ne reste plus qu'une opération à réaliser, permettant de diminuer l'autorisation de programme de 12 000 €.

Travaux dans les maisons des solidarités :
(*article 231313 -sous-fonction 48*)

Les opérations du programme 2017 sont toutes réalisées, sauf une dont les marchés de travaux sont notifiés. L'autorisation de programme présente un solde de 15 000 € et sera donc diminuée de ce montant.

Les opérations du programme de 2019 sont toutes réalisées ou engagées budgétairement, avec un solde de 21 000 € sur l'autorisation de programme correspondante ; celle-ci sera diminuée du même montant.

Travaux sur le site du pôle des solidarités humaines :
(*article 231313 -sous-fonction 50*)

Les opérations des programmes de travaux annuels de 2017 et de 2018 sont toutes réalisées. Les autorisations de programme correspondantes seront diminuées respectivement de 1 046 € et 33 296 €.

Travaux annuels dans les gymnases :
(*article 231314 -sous-fonction 221*)

Les opérations du programme de 2017 ont toutes été réalisées. Il restait à statuer sur les travaux du gymnase de Lauzerte à réaliser avant une éventuelle transaction avec la commune de Lauzerte. Les conventions de mise à disposition des équipements sportifs de la commune et du Département ont permis de clore cette question. L'autorisation de programme de 2017 sera donc diminuée d'un montant de 77 594 €.

Par ailleurs, les opérations du programme de 2019 sont bien avancées et permettent de présenter un solde de 30 000 € qui ne sera pas utilisé, l'autorisation de programme sera donc diminuée d'autant.

Travaux sur les subdivisions départementales :
(*article 2313186 -sous-fonction 621*)

Les opérations du programme de 2018 ont toutes été réalisées et l'autorisation de programme correspondante peut être diminuée de 9 099 €.

b - Travaux pluriannuels

Travaux dans les casernes de gendarmerie :

Deux opérations prévues initialement en 2021, ont dû intervenir par anticipation sur l'année 2020. Il s'agit des travaux du portail de la gendarmerie de Molières et de la clôture de la gendarmerie de Lafrançaise. Pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de basculer les crédits de paiement de 2021 de l'autorisation de programme correspondante sur l'année 2020, pour un montant de 48 000 €.

Travaux dans les collèges et installations sportives :

Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin :

Lors de la réunion de l'Assemblée départementale à l'occasion du vote du budget primitif de 2019, une autorisation de programme a été approuvée pour l'opération d'extension de la cuisine et de la plonge de la demi-pension du collège.

Le programme de cette opération est en cours de mise au point.

En attendant la concrétisation de ce projet, des travaux de première urgence ont été réalisés pour répondre aux normes d'hygiène de la cuisine.

Collège Pierre Darasse à Caussade :

La restructuration du collège Pierre Darasse porte sur trois opérations : atelier Segpa, construction d'un préau en architecture textile et bâtiment internat.

Après la réalisation de la phase Segpa et une remise à niveau du système de sécurité incendie, il reste maintenant à mettre au point le programme pour le préau en architecture textile.

À l'issue d'un audit sanitaire réalisé par la direction départementale de la cohésion et de la protection des population (DDCSPP), un certain nombre de mises en conformité se sont avérées nécessaires sur le bâtiment demi-pension. Les travaux de menuiserie et de sol souple ont été réalisés cet été. La réfection de la toiture est prévue pour le printemps prochain.

Pour ce qui concerne les travaux dans la cuisine, un marché de maîtrise d'œuvre est en cours de notification. Les travaux sont prévus pour l'été 2021 et déborderont sur la fin d'année 2021. Un dispositif de restauration de substitution devra être mis en place pendant cette période.

Collège Pays de Serres à Lauzerte :

Les travaux de restructuration du bâtiment de la demi-pension sont terminés. La demi-pension a été remise en service à la rentrée des congés de février 2020.

Dans un deuxième temps, il sera étudié l'aménagement du 1^{er} étage de ce bâtiment pour accueillir le centre de documentation et d'information et ses locaux annexes.

En attendant la réalisation de cette seconde phase de travaux, une demande d'autorisation de ce 1^{er} étage a été faite auprès de la commission communale de sécurité, pour pouvoir utiliser le plateau à des fins de salle de cours de théâtre.

Construction d'un 18ème collège sur la commune de Verdun-sur-Garonne :

Le chantier a été interrompu par le confinement de la crise du covid-19 mais a pu redémarrer le 20 avril 2020, avec toutes les contraintes des protocoles sanitaires.

Le collège est pleinement opérationnel depuis la rentrée scolaire de septembre 2020.

Le plateau sportif est, lui aussi, opérationnel depuis la rentrée de septembre 2020. Il est à noter que cet équipement non clôturé est à disposition du public

Construction d'une halle sportive au collège Manuel Azaña à Montauban :

Les travaux de construction de la halle sportive ont été achevés avec la réalisation en fin 2019 de clôtures et d'un parking le long de la route d'Arthus, pour les usagers extérieurs du gymnase (associations sportives montalbanaises).

Le coût de ce parking ainsi que les révisions de prix conduisent à augmenter l'autorisation de programme de 35 000 € pour solder ce projet avec l'inscription des crédits de paiement correspondants.

Travaux de restructuration du centre universitaire de Montauban :

Les travaux de restructuration du centre universitaire de Montauban sont en cours de réalisation. Les plannings ont dû être réajustés suite à l'arrêt du chantier pendant le confinement de la crise du covid-19 et le redémarrage difficile avec les protocoles sanitaires. Les nouvelles dates de travaux des différents bâtiments sont :

- Du 1^{er} juin 2020 à fin novembre 2020 : travaux de réaménagement du restaurant universitaire.
- Emménagement du bâtiment de l'innovation durant les vacances d'avril 2021.
- Eté 2021 : livraison de tous les aménagements extérieurs (y compris les espaces verts) ; ces zones ont été repoussées en fin du chantier global afin de ne pas détériorer les nouveaux revêtements ; un aménagement provisoire a été réalisé pendant les congés d'été 2020.
- De mars 2021 à fin octobre 2021 : Pavillon des savoirs, phase 2
- De mars 2021 à début avril 2022 : Pavillon de l'éducation

Les espaces mutualisés avec l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) sont en cours de travaux et seront achevés avant la fin des travaux de l'IFSI.

Le coût de l'opération final est réévalué à 12 400 000 €, selon la décomposition suivante :

- montant prévisionnel initial12 036 806 €
- avenants travaux..... 198 000 €
- avenant maîtrise d'œuvre..... 10 000 €
- nouvelles demandes éventuelles et aléas.... 155 194 €

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 363 194 €.

Travaux dans les bâtiments du pôle des solidarités humaines

Réhabilitation de la maison des solidarités du 13 rue Docteur Labat à Montauban :

Après les travaux de réaménagement intérieur et la réfection de la toiture et de l'isolation thermique des deux bâtiments (accueil et protection maternelle et infantile - PMI), l'isolation thermique par l'extérieur de ces deux bâtiments est en cours de réalisation : le bâtiment PMI est déjà terminé.

Réhabilitation et extension de la maison des solidarités de Castelsarrasin :

Les travaux de la tranche 1 sont terminés. Ces travaux correspondent à l'autorisation de programme de 2018 qui présente un solde de 1 840 €, elle sera diminuée du même montant.

Il reste par ailleurs à réaliser le parking entre les deux bâtiments, prévu initialement en régie mais qui, compte tenu de la complexité du projet (nécessité de reformer les pentes et de reprendre certains réseaux d'eau pluviale), doit être confié à une entreprise. Le montant de ces travaux est estimé à 44 000 €.

Il est donc proposé de créer une nouvelle autorisation de programme sur l'article budgétaire 23128 – sous fonction 48, avec l'inscription des crédits de paiement correspondants sur 2020.

Création de la maison des solidarités de Montech sur le site de l'ancienne gendarmerie :

Les travaux ont commencé en juillet 2020 et sont prévus d'être terminés au printemps 2021.

La vente des deux bâtiments d'habitation à Tarn et Garonne Habitat est en cours de finalisation.

Restructuration et extension des bâtiments du pôle des solidarités humaines pour la maison départementales des personnes handicapées :

Les travaux ont commencé en février 2020 et ont été stoppés par le confinement de la crise du covid-19. Ils ont repris fin avril avec toutes les contraintes de distanciation des protocoles sanitaires et un bousculement du planning initial. Actuellement, les travaux portent sur les locaux du rez-de chaussée des deux bâtiments sur la cour, du 28 rue de la banque. Les travaux dans le second étage du bâtiment sur la rue de la banque commenceront cet automne.

Travaux dans les subdivisions départementales et leurs antennes :

Reconstruction du centre technique départemental : *(article 2313186 - sous-fonction 621)*

Le 22 février 2019 un incendie s'est déclaré dans les ateliers au centre technique départemental à Montauban. Des travaux de première urgence ainsi que divers contrôle ont été réalisés.

Ce sinistre a été l'occasion de mettre au point de nouveaux bâtiments en lieu et place des locaux incendiés, afin d'avoir un service de carrosserie plus fonctionnel.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé auprès d'un cabinet d'architecture, en raison du besoin de permis de démolir et de construire. Le projet est au stade d'avant projet sommaire.

Travaux dans les bâtiments culturels :

Travaux de sauvegarde de l'abbaye de Belleperche :

Les travaux d'urgence de la phase 2 sont terminés ; il s'agissait de sauvegarder les décors peints et des décors en plâtre dans le cloître et dans certains anciens logements, ainsi que de consolider des éléments de maçonnerie.

Les études pour la troisième et dernière phase viennent de commencer. Cette phase porte sur la recréation d'une toiture sur l'aile XIXème siècle du cloître.

Il est à noter que les travaux de mise en place d'une citerne de réserve d'eau incendie en 2019, d'un coût total de 85 000 €, ont impacté l'autorisation de programme de ces travaux de sauvegarde. Pour mener à bien le programme de la dernière phase de travaux, il convient d'abonder l'autorisation de programme du montant des travaux de la cuve d'incendie, soit 85 000 €.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 2017 correspondante de 85 000 € et d'inscrire les crédits de paiement correspondants sur l'année 2021 sur l'article budgétaire 231314 – sous-fonction 312.

Travaux de restructuration des archives départementales :

Après une mise au point du projet avec le conservateur des archives, la seconde phase de travaux de restructuration des bâtiments actuels ont commencé début septembre 2020. Ils sont prévus pour une durée de sept mois.

La phase 3, portant sur la réhabilitation de l'ancien gymnase pour créer des magasins supplémentaires d'archives est en phase d'études.

Travaux de réhabilitation de la médiathèque départementale :

Les travaux de la médiathèque font partie d'une opération pluri-annuelle. Après la réalisation de l'étanchéité du bâtiment à l'été 2018 et la transformation d'un ancien

logement de fonction pour l'extension des bureaux en 2019, la tranche de travaux à portant sur la réfection de l'ensemble des menuiseries du site est en cours d'études. La complexité technique de ces menuiseries a nécessité la création d'un prototype sur une des baies. A la suite de ce prototype, l'architecte pourra définir le cahier des charges techniques de l'ensemble.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Travaux annuels :

- Approuve, au titre des travaux annuels, la diminution des autorisations de programme suivantes :
 - autorisations de programme 2017 et 2019 de la ligne budgétaire article 231311 – sous-fonction 0202 (travaux Hôtel du Département) respectivement 16 362 € et 13 800 € ;
 - autorisation de programme de 2018 de la ligne budgétaire article 231312 – sous-fonction 221 (travaux annuels dans les collèges « propriété ») de 12 000 € ;
 - autorisation de programme de 2017 de la ligne budgétaire article 231313 – sous-fonction 48 (travaux annuels dans les maisons des solidarités) de 15 000 € ;
 - autorisation de programme de 2019 de la ligne budgétaire article 231313 – sous-fonction 48 (travaux annuels dans les maisons des solidarités) de 21 000 € ;
 - autorisations de programme de 2017 et 2018 de la ligne budgétaire article 231313 – sous-fonction 50 (grosses réparations sur le site de la direction des solidarités départementales) respectivement de 1 046 € et de 33 296 € ;

- autorisation de programme de 2019 de la ligne budgétaire article 231314 – sous-fonction 221 (programme de travaux dans les gymnases) de 30 000 € ;
- autorisations de programme de 2017 et 2019 de la ligne budgétaire article 2313186 – sous-fonction 11 (travaux de grosses réparations dans les gendarmeries) respectivement de 410 € et 1 046 € ;
- autorisation de programme de 2018 de la ligne budgétaire article 2313186 – sous-fonction 621 (travaux annuels dans les subdivisions départementales) de 9 099 € ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 231311 - sous-fonction 0202 (travaux de réfection des installations de chauffage et climatisation de l’Hôtel du Département), une augmentation de l'autorisation de programme 2019 de 100 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants sur l’année 2021 ;
- Approuve le nouveau plan de financement de l’opération de réfection des installations de chauffage et climatisation de l’Hôtel du Département ;
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 2313186 – sous-fonction 11 (travaux de grosses réparations dans les gendarmeries), la création d'une autorisation de programme 2020 de 120 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants.
- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 231312 - sous-fonction 0202 (travaux au centre d’information et d’orientation et à la paierie), une augmentation de l'autorisation de programme 2020 de 6 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;

Travaux pluriannuels

- Approuve, concernant la ligne budgétaire article 23128 – sous-fonction 48 (parking maison des solidarités de Castelsarrasin), la création d'une autorisation de programme 2020 de 44 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;
- Approuve la diminution de l’autorisation de programme de 2019 de la ligne budgétaire article 231313 – sous-fonction 48 (travaux maison des solidarités de Castelsarrasin) de 1 840 € ;

- Approuve au titre des travaux pluriannuels, l'augmentation des autorisations de programme suivants :
 - concernant la ligne budgétaire article 231314 - sous-fonction 221 (construction du gymnase Manuel Azaña), une augmentation de l'autorisation de programme de 35 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants ;
 - concernant la ligne budgétaire article 2381 - sous-fonction 23 (construction et aménagement du centre universitaire), une augmentation de l'autorisation de programme de 363 194 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants sur l'année 2021 ;
 - concernant la ligne budgétaire article 231314 - sous-fonction 312 (travaux de grosses réparations sur l'abbaye de Belleperche), une augmentation de l'autorisation de programme 2017 de 85 000 € avec la ratification des crédits de paiement correspondants sur l'année 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC